



Communiqué

Une nouvelle politique municipale des préaux scolaires

La Municipalité présente au Conseil communal sa stratégie en matière de préaux scolaires, affirmés comme espaces publics destinés prioritairement aux enfants et aux jeunes. Elle vise également à élargir l'offre en matière d'espaces verts et de jeux mais aussi d'équipements à disposition du quartier en dehors des heures scolaires.

D'un point de vue environnemental, les préaux présentent un fort potentiel de valorisation en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de renforcement de la biodiversité. Indispensables dans la vie d'une école, ils sont aussi souvent des lieux d'activités extrascolaires. Cependant, leur usage peut s'avérer problématique, que ce soit en termes d'occupation de l'espace (souvent trop genré) ou de nuisances pour le voisinage. Désormais à considérer comme de véritables espaces publics urbains, à priorité enfants et jeunes, les préaux vont progressivement gagner en qualité pour la vie scolaire et de quartier en dehors des heures d'école.

Le rapport-préavis que la Municipalité soumet au Conseil communal répond directement à trois postulats relatifs aux préaux scolaires. Sur la base de plusieurs expériences menées à Lausanne, la Municipalité propose une stratégie pour mettre en œuvre sa nouvelle politique municipale autour des quatre axes suivants :

- Clarifier le statut des préaux scolaires par la mise en place de dispositions réglementaires ad hoc et informer la population et les usagères et usagers de cette nouvelle politique ;
- Repenser l'aménagement des préaux scolaires en fonction des besoins des enfants et de ceux des usagères et usagers ;
- Valoriser et végétaliser les préaux de manière à participer à la lutte contre le réchauffement climatique urbain (éléments naturels, arborisation, perméabilité des sols) ;
- Encourager la participation citoyenne, et en particulier celle des enfants et des jeunes, dans le cadre de cette politique.

Afin de pouvoir en informer le public, la Municipalité a adopté des dispositions réglementaires relatives aux cours et préaux scolaires, largement inspirées de celles régissant les espaces verts de la Commune.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [le site internet de la Ville](#)

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **David Payot, conseiller municipal, Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, 078 647 12 86**
- **Barbara De Kerchove, cheffe du Service des écoles et du parascolaire, 021 315 64 62**

Lausanne, le 3 avril 2023